

Fiche de mesures complémentaires Covid-19

ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Gestes barrières à respecter et mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Les travaux de signalisation horizontale ou de signalisation verticale sont effectués en respectant les consignes habituellement en vigueur, toutefois complétées par les mesures précisées ci-après qui permettent de respecter les gestes barrières.

L'adaptation des modes opératoires de balisages programmés au contexte COVID-19 ne doit en aucun cas conduire à enfreindre la doctrine actuelle relative au risque constitué par la circulation routière qu'elle soit d'ordre réglementaire (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière) ou d'instructions internes (ex : non dételage des FLR).

Dans le cas d'une utilisation partagée d'outils, de matériels ou de véhicules et engins, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs.

Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les situations communes.

Les agents sont dotés de masques. Ils doivent les porter obligatoirement pour toute situation de travail nécessitant de se trouver à moins d'un mètre d'un collègue.

| Activités | Mesures complémentaires |
|---|--|
| <p>Préparation du chantier</p> | <p>Lors de la préparation en amont du chantier, la méthodologie devra faire l'objet d'une attention particulière au regard du risque de transmission du COVID-19 et de l'application des mesures complémentaires. Elle tiendra également compte du changement éventuel des conditions de trafic et de circulation.</p> <p>En particulier, les agents seront sensibilisés sur les modifications de modes opératoires permettant le respect des gestes barrières.</p> <p>Il est notamment organisé en amont la disponibilité d'un nombre de véhicules suffisants pour permettre la distanciation physique et prévoir un stock suffisant de lingettes virucides pour assurer la désinfection des véhicules. Des moyens complémentaires (agents accompagnateurs, véhicules) doivent, si nécessaire, être prévus pour assurer le transfert des agents.</p> <p>Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les <u>situations communes</u>.</p> |
| <p>Mise en place du chantier</p> | <p>Les balisages éventuels seront faits en appliquant les mesures de la fiche spécifique au balisage de chantiers.</p> |
| <p>Préparation du matériel d'application</p> | <p>Le chargement en peinture et en billes est effectué en CEI par des moyens pouvant être manipulés par un seul agent (connexions de tuyaux d'aspiration vers les cuves du camion applicateur).</p> |
| <p>Réalisation du marquage</p> | <p>Ne seront utilisés de préférence que les camions dont le poste de commande de l'outil de marquage est à l'arrière.</p> <p>L'agent opérateur procède avant le déplacement à la désinfection de toutes les commandes du matériel de marquage.</p> <p>Le conducteur et l'opérateur conservent leur rôle pendant toute l'intervention (pas d'échange de fonctions).</p> |